





Conduite en sécurité de Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) – CACES® Port des EPI anti-chute sur PEMP

Code produit: R486 / Version: v3

Vos cartes CACES® seront établies par notre entité APREVAT Certifiée ORGANISME
TESTEUR - Certificat n°CSCAC113

ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 02 décembre 1998 - Article R4323-55 du Code du Travail :

"La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

FINALITE DE LA FORMATION

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)

Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices de catégories A et/ou B suivant la R486

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Catégorie A : Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique, réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées, effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP, mettre en œuvre la PEMP et effectuer des tâches sur des emplacements de travail
- Catégorie B : Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique, réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées, effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP, mettre en œuvre la PEMP et effectuer des tâches sur des emplacements de travail
- Être en mesure de vérifier, s'équiper et utiliser un harnais de sécurité pour travailler sur une PEMP

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) selon la R486 dans la ou les catégories souhaitées.

Initiale : Conducteur n'ayant jamais ou très peu conduit de plates-formes élévatrices et n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® pour la conduite de platesformes élévatrices dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé: Utilisateur de PEMP, ...

Conducteur apte médicalement pour le travail en hauteur.











PREREQUIS

Avoir suivi une formation théorique et pratique avec évaluation des connaissances théorique et pratique pour l'utilisation des harnais de sécurité sur PEMP (cf. Q U.027 du FAQ du 19/04/21) avant le passage du test CACES®. Cette étape sera réalisée lors de la formation PEMP

MODALITES

Durée : Formation CACES® initiale : 21 heures / 3 jours – Formation recyclage : 14 heures / 2 jours

Nombre de tests maximum par testeur

Epreuve théorique	Epreuve Pratiques	
Toutes catégories	Cat. A	Cat. B
1UT	1 UT	1 UT

7 UT MAXIMUM par jour et par testeur dont maximum 6 UT pratiques

Soit 6 candidats maximum par testeur pour le passage du test R486 catégorie A ou B

Type: Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques: Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo, travaux pratiques de conduite de PEMP des différentes catégories dans différentes situation de travail, mise à disposition d'une plateforme élévatrice et d'une aire d'évolution conforme à la Recommandation R486 (cf. descriptif plateau technique joint), livret.

Formation théorique à l'aide d'un support PPT et formation pratique à l'utilisation des EPI anti chute pour le travail sur nacelle

Validation des acquis : Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test CACES® réalisé par un testeur personne différente du formateur, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite

Validation des acquis théoriques et pratiques de la formation à l'utilisation des EPI antichute à l'aide d'un QCM et d'une grille d'évaluation pratique

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, certificat CACES® (validité 5 ans)

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine









PROGRAMME FORMATION

*** FORMATION THEORIQUE**

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du responsable de chantier / du conducteur / de l'accompagnateur
- Dispositif CACES®
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP et leurs catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP et les moyens de prévention associés
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP
- Présentation des EPI antichute et conditions d'utilisation sur PEMP
- Analyse des risques au poste de travail
- Contrôles périodiques obligatoires

*** FORMATION PRATIQUE**

- Prise de poste et mise en service de la PEMP
- Adéquation de la PEMP et de la tâche à réaliser
- Mise en place (pour les nacelles de type 1), conduite et manœuvres
- Fin de poste et maintenance de 1er niveau
- Vérification de l'état des EPI antichute avant utilisation
- S'équiper du harnais pour qu'il soit correctement ajusté et conditions d'utilisation sur PEMP
- Stockage et entretien du matériel

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R 486 réalisé par un testeur certifié.

Chaque candidat devra disposer dès le 1er jour de la formation et le jour du test de ses EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir : CHAUSSURES DE SECURITE CASQUE AVEC JUGULAIRE HARNAIS EQUIPE D'UNE LONGE DE + DE 1M GANTS PROTECTIONS AUDITIVES GILETS RETRO-REFLECHISSANT

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.

NB: vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.

